



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 25 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>19 Novembre 2013</p>	<p>L'an deux mille treize Le vingt-cinq novembre à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Thierry Paris, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>19 Novembre 2013</p>	<p>Présents : M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, Mme DUPRIET, M. PESSEY, M. GAILLET (à partir de la délibération n°2013-11-25/2), Mmes ESPINOS, BADRINATH, LÉON, M. PARMENTIER, Mme LARGET, M. BERTHELOT, Mmes DESCHAMPS, RAGOT-VILLARD, M. HUYNH (à partir de la délibération n°2013-11- 25/2), M. MATHEY (à partir de la délibération n°2013-11-25/2), MME MARQUET (jusqu'au vote de la délibération n°2013-11-25/4) MM. DANJOU, DRUART, HILAIRE, Mmes MORELLI, CONTE, M. ORHON, M. SAURY</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 29</p>	<p>Excusés représentés : M. GAILLET donne pouvoir à Mme LARGET pour le vote de la délibération n°2013-11-25/1 Mme NIGGEMANN donne pouvoir à Mme DUPRIET M. FÉRAT donne pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET M. GILLES donne pouvoir à M. LE RUDULIER M. FUSCO donne pouvoir à M. PESSEY M. MATHEY donne pouvoir à Mme DESCHAMPS pour le vote de la délibération n°2013-11-25/1 MME MARQUET donne pouvoir à Mme LEON à partir de la délibération n°2013-11-25/5</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>27 Novembre 2013</p>	<p>Absent : M. HUYNH pour le vote de la délibération n°2013-11-25/1 Mme TYSEBAERT Mme HO-MASSAT</p>

Mme LEON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'état civil par M. le Maire

Décisions du Maire

N°	Date	Objet
13-144	17/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant 1 au marché n°13-01 "Aménagement audiovisuels et équipements de la salle d'un Conseil Municipal et installation d'un système d'affichage dynamique dans les espaces d'accueil de la Ville de BUC" pour un montant de 4 100 € HT soit 4 903,60 € TTC portant sur des travaux d'infrastructures complémentaires suite à la livraison du bâtiment.
13-145	19/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec l'association "RIRE 78" pour le spectacle "Victor Mulo" dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014. Montant de la prestation : 2 911,80 € TTC
13-146	20/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de diffusion avec la Ville de Toussus-le-Noble pour le spectacle "Les Dézingués du vocal" dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014. Il s'agissait de partager avec Toussus-le-Noble ce spectacle, cette commune devant mettre à disposition la salle et la Commune de Buc devant se charger de la billetterie et de la mise à disposition du personnel. La recette du spectacle revenait à l'association RIRE 78 propriétaire du spectacle.
13-147	23/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SAMU l'avenant n° au marché n°12-35 lot 4 "Entretien des espaces paysagers du cimetière de la Ville de BUC" portant sur la reprise totale du marché suite à la liquidation judiciaire de la société ARTEC, auparavant en cotraitance avec la société SAMU.
13-148	24/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat d'achat de prestation avec l'artiste Marion Koen pour la soirée Jazz organisée le 28 septembre 2013 au Théâtre des Arcades de Buc. Montant de la prestation : 250 € TTC
13-149	24/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat d'achat de prestation avec l'artiste Benjamin Rando pour la soirée Jazz organisée le 21 septembre 2013 au Théâtre des Arcades de Buc. Montant de la prestation : 250 € TTC
13-150	26/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec VGP, la Ville de Viroflay et Frédéric Vignaux auteur de BD pour l'organisation d'une dédicace à Viroflay dans le cadre du Festival B.D Buc 2013. Pas d'incidence financière pour la Commune.
13-151	26/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec l'association "Les Passionnés du Rêve" pour le spectacle "Afrika" programmé le 23 novembre au Théâtre des Arcades dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014. Montant de la prestation : 3 165 € TTC
13-152	26/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat d'achat de prestation avec l'association "Théâtre des 2 Rives" pour l'animation programmée le 21 septembre 2013 au Théâtre des Arcades. Montant de la prestation : 150 € TTC.

13-153	27/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec la Galerie Daniel Maghen relative au prêt de planches pour l'exposition de l'auteur Patrick Prugne dans le cadre du Festival B.D. Buc des 12 et 13 octobre 2013. Prêt consenti à titre gracieux
13-154	30/09/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec la Galerie Daniel Maghen relative au prêt de planches pour l'exposition de l'auteur Michel Blanc-Dumont dans le cadre du Festival B.D. Buc des 12 et 13 octobre 2013. Prêt consenti à titre gracieux
13-155	01/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec VGP, la Ville de Jouy-en-Josas et Romain Ronzeau pour l'organisation d'une cérémonie de dédicace à Jouy-en-Josas dans le cadre du Festival B.D Buc 2013. Pas d'incidence financière.
13-156	03/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EDM un contrat relatif à l'entretien des portails automatiques et des rideaux métalliques appartenant à la Commune pour un montant annuel de 1 225,00 € HT soit 1 465,10 € TTC
13-157	04/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SEMAP l'avenant n° au marché n°12-36 "Travaux d'aménagement d'un local communal pour la crèche du Cerf-Volant - lot 1 Menuiseries extérieures - Occultation" pour un montant de 2.018,00 € HT soit 2.413,53 € TTC pour des travaux complémentaires concernant des châssis et des plâtres sur l'entourage de portes.
13-158	04/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Besnard et Chauvin l'avenant n°1 au marché n°12-36 "Travaux d'aménagement d'un local communal pour la crèche du Cerf-Volant - lot 2 Cloisons - Doublages" pour un montant de 500 € HT soit 598 € TTC pour des travaux complémentaires concernant la réalisation d'un mur maçonné.
13-159	04/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Tournois l'avenant n°1 au marché n°12-36 "Travaux d'aménagement d'un local communal pour la crèche du Cerf-Volant - lot 4 Plomberie" pour un montant de 934 € HT soit 117,06 € TTC pour des travaux complémentaires concernant l'aménagement d'un plan de travail pour la buanderie
13-160	04/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EIFFAGE ENERGIE l'avenant n°1 au marché n°12-36 "Travaux d'aménagement d'un local communal pour la crèche du Cerf-Volant - lot 10 Electricité" pour un montant de 6 852,83 € HT soit 8 195,98 € TTC pour des travaux complémentaires concernant la mise en place d'un interphone et d'un disjoncteur de branchement.
13-161	04/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société GC CUISINE l'avenant n°1 au marché n°12-36 "Travaux d'aménagement d'un local communal pour la crèche du Cerf-Volant - lot 12 Equipement de cuisine" pour une diminution du coût des travaux de 849 € HT soit 1015,40 € TTC correspondant à la suppression de travaux.
13-162	04/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS l'avenant n° au marché n°13-14 "Réaménagement de la chaussée et création d'une piste cyclable rues des Lavandières et rue Jules de la Boulinière" pour un montant de 14 755,42 € HT soit 17 647,48 € TTC pour des travaux complémentaires d'assainissement, portant sur l'aménagement de tranchées et la création de regards de visite sous voirie.

13-163	04/10/2013	Régie d'avances du service culturel : remboursement des frais de transport pour les auteurs participant au Festival de la BD de Buc les 12 et 13 octobre 2013
13-164	08/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de délocalisation de séance avec le Théâtre et cinéma de Fontenay-le-Fleury pour la projection du film "Les Profs" le vendredi 11 octobre 2013 dans le cadre du Festival B.D Buc 2013. Montant de la prestation : 603 €
13-165	08/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition d'une salle communale à Mme Maryse GARNIER pour l'organisation de cours de danse "en ligne" à destination des séniors bucois. Salle mise à disposition à titre gracieux.
13-166	16/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association APAL une convention de mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée de la maison des associations pour un stage du 21 au 25 octobre 2013. Mise à disposition à titre gracieux
13-167	17/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ISS ESPACES VERTS le marché n°13-25 relatif à la prestation "Entretien des espaces verts du Parc du Château de Buc " pour un montant annuel de 65.003,28 € HT soit 77.743,92 € TTC
13-168	23/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de co-réalisation avec l'association "RIRE 78" pour le spectacle "Les Dézingués du vocal" dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014. Pas d'incidence financière pour la Commune.
13-169	24/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de coréalisation avec le Codatyv pour deux spectacles présentés à l'occasion des "Rencontres théâtrales de Buc" dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014 - Annulé et remplace la DM 13-120 (erreur technique)
13-170	28/10/2013	Annule et remplace la DM n°13/163 Régie d'avances du service culturel remboursement des frais de transport pour les auteurs participant au Festival de la BD de Buc les 12 et 13 octobre 2013. Ajout d'un auteur supplémentaire.
13-171	28/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la SARL « C L Compagnie » pour la représentation d'un spectacle le 28/10/2013 à l'accueil de loisirs Louis Clément. Montant de la prestation : 480 € TTC
13-172	29/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec les sociétés SMACL et GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE le marché n°13-17 relatif à la prestation "Assurances pour la collectivité" pour un montant de 37 703,31 € TTC
13-173	30/10/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne un protocole d'accord pour la mise à disposition d'un avocat chargé d'assister la Commune dans le cadre du traitement d'un dossier individuel d'agent municipal.
13-174	05/11/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec le CAVGP, la Ville de Bièvres, la librairie Mille Feuilles et Brigitte Luciani pour l'organisation d'une dédicace à Bièvres dans le cadre du Festival B.D Buc 2013. Pas d'incidence financière pour la Commune.

13-175	05/11/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Compagnie "Théâtre des deux Rives" le contrat de coréalisation pour le spectacle "Le Mariage de Figaro" qui sera présenté au Théâtre des Arcades le 7 mars prochain dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014. Pas d'incidence financière pour la Commune.
13-176	05/11/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la société Double D Productions pour le spectacle "Kid Manoir" qui sera présenté au Théâtre des Arcades le 27 novembre 2013 dans le cadre de la saison culturelle 2013-2014. Montant de la prestation : 4 220 € TTC.
13-177	05/11/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association Solidarité Nouvelles face au Chômage (SNC) une convention de mise à disposition d'une salle communale pour la tenue de permanences à destination des demandeurs d'emploi du 4 novembre 2013 au 4 juillet 2014.

2013-11-25/1 Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2013

Rapporteur : M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 19 voix pour et 7 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE et SAURY) **APPROUVE** le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2013.

2012-11-25/2 Débat d'Orientations budgétaires pour l'année 2014

Rapporteur : M. le Maire

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, chapitre 1^{er}, article 11 et suivants prévoyant un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur la situation de la Commune et sur les perspectives budgétaires de la Commune et de l'assainissement pour 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2014 de la Commune et du service de l'assainissement.

2013-11-25/3 Acquisition de la parcelle AB 130 située 448 rue Louis Blériot à Buc sur laquelle est édifié un atelier hangar

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Considérant que la parcelle AB 130 d'une surface de 452 m², située 448 rue Louis Blériot, anciennement à usage de garage automobile, est actuellement occupée provisoirement pour partie par un atelier de mécanique automobile de 216 m² désaffecté.

Considérant que la société BATITERRE a fait part à la Commune de son intention de mettre en vente la parcelle AB 130 et de la lui céder au prix de 225.000 €,

Vu l'estimation de ce bien établie par France Domaines en date du 30 novembre 2009,
Considérant la saisine des services de France Domaines afin de savoir si le prix de 225.000 € est acceptable,
Considérant le projet de la Commune de procéder à la démolition du bâti, compte tenu de son impact négatif dans son environnement et de réaliser une aire de stationnement, indispensable dans ce secteur du cœur de ville,
Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DECIDE** d'acquérir la parcelle AB 130, d'une surface de 452 m2, située 448 rue Louis Blériot à Buc, pour un montant maximum de 225.000 € auxquels s'ajoutent les frais d'actes, **AUTORISE** le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette acquisition et à signer l'acte d'acquisition et tous documents y afférents, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Commune.

2013-11-25/4 Convention tripartite de prélèvement Ville de Buc/ SOFCAP/Trésor Public : modalités de règlement des cotisations et prestations d'assurances par prélèvement et virement SEPA.

Rapporteur : M. le Maire

Considérant que la Communauté Européenne a décidé d'harmoniser les paiements permettant à tous les consommateurs d'effectuer leurs règlements selon des conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques.

Considérant que cette nouvelle norme appelée SEPA (Single Euro Payment Area) permet la disparition des différences entre transactions nationales et transactions au sein de la zone SEPA.

Considérant qu'en pratique, les codifications propres à chaque pays sont remplacées par une codification internationale des numéros de comptes (IBAN : International Bank Account Number) et une codification internationale des établissements bancaires (BIC, Bank Identifier Code).

Considérant que ces nouvelles normes bancaires européennes sont conformes à la circulaire DGFIP n° 2008/11/7142 émise par la Direction Générale des Finances Publiques, actualisée par les notes de service n°2011/02/9336 et n°2012/05/9859 et que la mise en place, au plus tard le 1^{er} février 2014, de ce prélèvement SEPA se fait en étroite relation avec le réseau des comptables du Trésor Public et SOFCAP,

Considérant qu'elles peuvent être mises en œuvre avant la date limite et cela dans le cadre d'une convention.

Considérant que la société SOFCAP-SOFCAH (groupe SOFAXIS) titulaire du marché d'assurance du personnel titulaire et non titulaire de la commune a sollicité la signature d'une convention tripartite.

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 8 novembre 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité des voix, **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec SOFCAP et le Trésor Public, **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite de prélèvement n° 21780117400012/SP/01 ainsi que les mandats de prélèvement et toutes autres pièces relatives à la mise en œuvre de cette norme SEPA.

2013-11-25/5 Modification de l'accord cadre relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services municipaux

Rapporteur : M. le Maire

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 01/166 du 12 novembre 2002 décidant d'appliquer au 1^{er} janvier 2002 les modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail des agents communaux sur la base d'une durée annuelle de 1 600 heures,

Vu sa délibération n° 02/144 du 16 décembre 2002 décidant d'appliquer au 1^{er} janvier 2003 les modalités modifiées d'aménagement et de réduction du temps du travail des agents communaux sur la base d'une durée annuelle de 1 600 heures et d'approuver l'accord cadre modifié définissant les nouvelles modalités,

Vu la délibération n° 05/63 du 27 juin 2005 décidant d'appliquer au 1^{er} septembre 2005 de nouveaux horaires d'ouverture et de fermeture au public de l'Espace Multi-accueil Le Petit Prince, de modifier la durée hebdomadaire de travail du personnel de l'Espace Multi-accueil Le Petit Prince en la ramenant de 39 heures à 37 heures.

Considérant l'emménagement dans les nouveaux locaux de la Mairie au 3 rue des Frères Robin à compter du 15 juillet 2013 et la volonté de poursuivre l'accueil des bucois en nocturne le jeudi et de leur offrir une meilleure lisibilité des horaires d'ouverture et de fermeture de la Mairie,

Considérant la mise en place d'un service de sécurité publique aux abords des établissements scolaires le matin et le mercredi jusqu'à 12H30 et le samedi matin en raison de la tenue du marché,

Vu la consultation du Comité de Pilotage des 35 heures,

Vu l'avis favorable écrit par le CTP du 19 juin 2013 sur la mise en place de nouveaux horaires pour une partie des agents travaillant en Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE et SAURY) **DECIDE** d'appliquer à compter de ce jour les nouveaux horaires d'ouverture et de fermeture de la Mairie entraînant une modification des horaires de travail pour certains agents, **AUTORISE** le Maire à signer l'accord cadre modifié.

ACCORD CADRE

modification proposée au 26 novembre 2013

ARTICLE			CTP
N°	Rédaction en vigueur	Modification proposée	Date validation
4	horaires ordinaires (services administratifs et de moyens)	horaire des services situés au 3 rue des Frères Robin sauf services sécurité publique, logistique, Conseil Municipal des Jeunes	19/06/2013
	Horaires de travail dans les services du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30 le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00	du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30 le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 sauf pour les services d'accueil du public situés au rez-de-chaussée de la Mairie : jeudi de 12h30 à 20h00	

ARTICLE			CTP
N°	Rédaction en vigueur	Modification proposée	Date validation
4	horaires spécifiques (services extérieurs)	horaires spécifiques : services extérieurs, service sécurité publique, logistique, Conseil Municipal des Jeunes	
	lorsque des services ont des contraintes particulières liées à leurs activités et/ou à la nature des prestations qu'ils ont à rendre, ils peuvent adopter des horaires spécifiques. Ces horaires de fonctionnement des services peuvent excéder les plages horaires et/ou les jours définis au titre des horaires ordinaires	Rajout : ces horaires spécifiques sont arrêtés par note de service au regard des missions de chacun des services	
5	Ouverture et fermeture au public des services administratifs, de l'accueil de la Mairie et de la régie communale : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 du lundi au jeudi 8h30-12h00 / 13h30-17h00 le vendredi 9h00-12h00 le samedi, uniquement pour le service des affaires générales	ouverture et fermeture au public des services situés au 3 rue des Frères Robin lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 jeudi : 13h30-20h00 pour les services d'accueil du public situés au RDC de la Mairie y compris le service Sécurité publique,	
	Ouverture et fermeture au public des services techniques (hors ateliers municipaux) : lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 vendredi : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 mardi : 8h30-12h00	jeudi : 13h30-17h30 pour tous les autres services vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00	
	"crèches collectives"	espace multi-accueil le Petit Prince	
	"halte garderie"	espace multi-accueil les Marsouins	
	ouverture et fermeture au public du secrétariat de l'Ecole de Musique	paragraphe à supprimer en raison du transfert de l'Ecole Municipale de Musique à Versailles Grand Parc le 11/01/2010	10/09/2009 14/12/2009

2013-11-25/6 Avis sur le taux de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) pour les instituteurs non logés - 2013

Rapporteur : Mme Espinos

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2013 fixant le taux mensuel de l'indemnité représentative de logement des instituteurs applicable en 2012 à 234€,

Vu la lettre du Préfet des Yvelines du 3 octobre 2013 invitant le Conseil Municipal à émettre une proposition sur la fixation du taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs applicable en 2011,

Considérant que l'augmentation des prix hors tabac prévisionnelle pour 2013 est estimée à 0.8%,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **PROPOSE** de fixer le taux mensuel de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs à 236€ pour 2013 soit une revalorisation de 0.8% par rapport à 2012.

2013-11-25/7 Création d'un bâtiment modulaire sur le site du groupe scolaire Louis Blériot : approbation du programme et autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire

Rapporteur : Mme Espinos

Considérant la nécessité de réaliser une extension du groupe scolaire Louis Blériot, afin notamment de créer un accueil de loisirs, une salle de motricité et une salle de bibliothèque,

Considérant le programme des travaux établi,

Considérant que la réalisation de la construction envisagée sur le terrain de l'Ecole Louis Blériot nécessite le dépôt d'un permis de construire par la Commune de Buc ;

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART et HILAIRE), **APPROUVE** le projet de construction d'un bâtiment modulaire sur le terrain du groupe scolaire Louis Blériot sis 8 rue Collin Mamet, **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de permis de construire, **AUTORISE** le Maire à faire rédiger et à signer tous les actes nécessaires au dépôt et à l'instruction de cette demande de permis de construire.

2013-11-25/8 Demande de subvention à la Région Ile-de-France, au Conseil Général des Yvelines et à la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines pour la création d'un bâtiment modulaire au sein du groupe scolaire Louis Blériot à Buc

Rapporteur : Mme Espinos

Vu le dispositif d'aide à l'investissement mis en place par la Région Ile-de-France, par le Conseil Général des Yvelines et par la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines,

Considérant qu'un accueil de loisirs périscolaire a ouvert ses portes en septembre 2010 dans les locaux de l'école élémentaire Louis Blériot pour accueillir les enfants fréquentant le groupe scolaire Louis Blériot, qui étaient auparavant accueillis au sein du centre de loisirs Louis Clément,

Considérant que les locaux actuels permettent d'accueillir un maximum de 40 enfants et que le nombre de demandes d'inscriptions est en constante augmentation,

Considérant que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires implique d'envisager l'ouverture d'un accueil de loisirs sur le site de l'école Blériot le mercredi

Considérant ainsi le besoin d'accroître la capacité d'accueil existante par la construction d'un bâtiment de type modulaire, à proximité du groupe scolaire Louis Blériot,

Considérant que ce programme de construction correspond aux critères des dispositifs d'aides des différents subventionneurs,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART et HILAIRE) **AUTORISE** le Maire à solliciter une

subvention auprès de la Région Ile-de-France, du Conseil Général des Yvelines et de la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines pour la création d'un bâtiment modulaire dédié notamment aux accueils pré et post scolaire mais aussi aux accueils du mercredi au sein du groupe scolaire Louis Blériot à Buc, AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'obtention des subventions susvisées.

2013-11-25/9 Gestion de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de la ville de BUC - avenant n°3 au marché

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu le marché public n°97-0002 relatif à la gestion de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de la commune attribuée par délibération n°97/37 du 21 avril 1997 à l'entreprise ETDE devenue BOUYGUE ENERGIES ET SERVICES domiciliée 13 rue des Frères Lumière - ZI des Ebisaires - 78 370 PLAISIR pour une période de 16 ans,

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération n°99/35 du 10 mai 1999,

Vu l'avenant n°2 approuvé par délibération n°09/100 du 22 septembre 2009,

Considérant que le marché susvisé arrivera à échéance le 31/12/2013,

Considérant qu'un nouveau marché est en cours de passation sous la forme d'un marché de type « CREM » (marché de réalisation et d'exploitation ou de maintenance) et que les délais liés à la procédure retenue de dialogue compétitif induisent une notification au cours du 2ème trimestre 2014

Considérant que le marché en cours comprend :

- la prise en charge des abonnements et consommations, la gestion en vue d'économie d'énergie (poste G1)
- la gestion informatisée du réseau, l'entretien et le contrôle, la maintenance préventive et curative (poste G2)
- la réalisation dans le cadre du forfait annuel de prestations imprévues et nécessitées par l'urgence et/ou la sécurité (poste G3)
- la réalisation de travaux ayant pour objet la rénovation, l'amélioration et le renforcement des installations existantes (poste G4)

Considérant que le poste G4 relatif aux investissements n'a pas lieu d'être poursuivi avec le prestataire actuel compte tenu de la passation d'un nouveau marché,

Considérant que la Commune de Buc ne peut pas interrompre le service public d'éclairage et de signalisation tricolore, qu'elle devra faire face à d'éventuels imprévus notamment en cas de panne ou d'accident,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 20 voix pour et 7 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART, HILAIRE et SAURY) AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 au marché relatif à la gestion de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de la Ville de BUC avec l'entreprise BOUYGUE ENERGIES ET SERVICES, DIT que les crédits seront ouverts aux budgets des exercices concernés.

2013-11-25/10 Avenant N°1 à la convention en vue de l'établissement et l'exploitation d'un réseau d'infrastructures passives de communications électroniques

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération n° 2008-CG-5-1377 du 15 février 2008 du Conseil Général des Yvelines lançant la procédure de consultation pour une délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation des infrastructures passives de télécommunications à l'intérieur des Zones d'Activités Economiques,

Vu la délibération N°09/78 relative à la convention signée le 10 juillet 2009 entre le Conseil Général des Yvelines et la Ville de Buc pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau d'infrastructures passives de communications électroniques.

Considérant la délégation de service public signée entre le Département et Yvelines Connectic pour le déploiement de 310 km de fibres optiques et le raccordement de 120 zones d'activités.

Considérant que le réseau livré par le délégataire n'est pas conforme à ce qui était prévu dans le contrat de DSP du département et que par délibération en date du 21 décembre 2012, le Président du Conseil Général des Yvelines a prononcé la résiliation de ladite DSP, qui prendra effet au plus tard le 31 juillet 2014.

Considérant qu'en vue d'assurer la continuité du service public et de procéder à la finalisation et à l'exploitation du réseau de communications électroniques, la mise en place d'une nouvelle délégation de service public de type affermage-concessif semble être le moyen le plus adapté.

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ajuster la démarche instaurée par les parties dans le cadre de la présente convention aux évolutions de la DSP conclue en 2009 et à la reprise du réseau dans le cadre d'une nouvelle DSP.

Considérant alors la nécessité de modifier le terme initialement prévu par la convention afin de le faire concorder avec le terme de la nouvelle DSP.

Considérant également nécessaire que le Département conserve la propriété des infrastructures pour en permettre l'exploitation.

Le présent avenant a pour objet d'introduire ces ajustements à la convention conclue entre le Département et la Commune pour tenir compte de la reprise du réseau établi dans le cadre de la convention de DSP actuelle et du lancement prévu d'une nouvelle DSP sous forme d'affermage.

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART et HILAIRE), **PROPOSE** de signer, avec le Département des Yvelines, un avenant à la convention initiale qui modifie les articles 7 et 11, pour les adapter en terme de durée et de propriété des ouvrages, **PRECISE** que le Maire est autorisé à signer l'avenant joint à la présente délibération.

2013-05-25/11 Mise à jour du règlement de collecte des ordures ménagères et adoption d'un cahier de prescriptions techniques à destination des services d'instruction des permis de construire des communes

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu la délibération n°2012-12-19 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012 et le règlement de collecte en vigueur,

Vu la délibération n°2013-09-19 du Conseil communautaire du 24 septembre 2013 portant mise à jour du règlement de collecte et adoption d'un cahier de prescriptions techniques à destination des services d'instruction des permis de construire des communes portant notamment sur les modifications suivantes :

- mise à jour du cahier de prescriptions techniques,

- mise à jour du lien de la carte interactive dans tous les documents,
- ajout de la collecte des déchets textiles dans le règlement général,
- ajout d'un paragraphe sur le compostage collectif,
- ajout des jours et horaires d'ouverture du n° vert,
- annexe Toussus-le-Noble : changement du lieu de mise en place de la benne d'apport volontaire à déchets végétaux (DV),
- annexe Bailly : changement de la fréquence de collecte des déchets végétaux et suppression de la collecte spécifique des sapins,
- annexe Viroflay : modification du lieu de collecte des Déchets Dangereux des Ménages,
- changement du mode de rattrapage de la collecte le 1^{er} mai dans les annexes,
- annexe de Jouy-en-Josas :
 - o Passage du parc de Diane en points d'apport volontaire pour le verre,
 - o Passage de la benne rue Oberkampf à 8 h tous les samedis,
- annexe Châteaufort : création de l'annexe.
- mise à jour du cahier de prescriptions techniques.

Vu les pouvoirs de police du Maire en matière de déchets,
Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes CONTE, MORELLI, MM DANJOU, ORHON, DRUART et HILAIRE) **APPROUVE** les termes du règlement de collecte des déchets et du cahier des prescriptions techniques et leur mise en œuvre.

2013-11-25/12 Présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'année 2012

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu le rapport d'activité 2012 établi par la Communauté de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,
Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013,
Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activité 2012 établi par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

2013-11-25/13 Rapport annuel du service assainissement de la commune pour l'année 2012

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau potable distribuée,
Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 portant obligation aux collectivités territoriales de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné,
Vu le rapport sur le service d'assainissement communal établi par les services techniques au titre de l'année 2012,

Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport sur le service d'assainissement communal établi pour l'année 2012.

2013-11-25/14 SIAVB : rapport d'activité et sur la qualité du service 2012

Rapporteur : M. Berthelot

Vu le rapport annuel d'activité établi par le SIAVB pour l'année 2011,

Considérant que la Commune de Buc est membre du SIAVB,

Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel d'activité et du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement établis par le SIAVB pour l'année 2012.

2013-11-25/15 Rapport d'activité et de développement durable du SIAAP établi pour l'année 2012

Rapporteur : M. Berthelot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le rapport d'activité 2012 établi par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne,

Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013,

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activité 2012 établi par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

2013-11-25/16 Présentation du rapport annuel sur la qualité de l'eau établi par l'Agence régionale de santé au titre de l'année 2012

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article R. 2121-10,

Vu le rapport établi par l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau potable distribuée à Buc en 2012,

Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport établi au titre de l'année 2012 par l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau potable distribuée à Buc.

2013-11-25/17 Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat d'Electricité des Yvelines (SEY) au titre de l'année 2012

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu la loi n°99 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le rapport d'activité établi par Syndicat d'Énergie des Yvelines pour l'exercice 2012,

Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013,

Considérant la nécessité d'en informer les membres du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activité établi par le S.E.Y. au titre de l'exercice 2012.

2013-11-25/18 Présentation du rapport annuel d'activité 2012 du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre

Rapporteur : M. Berthelot

Vu le rapport annuel d'activité établi par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre pour l'année 2012,

Considérant que la commune de Buc est membre du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre

Vu la présentation de ce rapport aux membres de la Commission Relations Extérieures, Urbanisme et Commerce du 5 novembre 2013,

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel d'activité établi par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre au titre de l'année 2012.

QUESTIONS DIVERSES

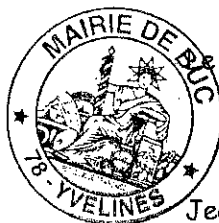
M. le Maire fait un point sur la situation de l'emploi à Buc.

M. le Maire annonce les prochains Conseils municipaux :

- lundi 16 décembre 2013 à 20 heures.
- Lundi 27 janvier 2014
- Lundi 10 mars 2014

La séance est levée à 22h10.

Fait à Buc, le 26 novembre 2013



Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER